



**Rapport du Conseil synodal au Synode
sur la nomination de l'organe de contrôle financier pour les comptes 2015**

L'historique de l'évolution de l'organe de contrôle financier, de son rôle et de son coût a été présenté au Synode en sa session de novembre 2014.

A ce jour, la mise en place du système de contrôle interne se poursuit. Pour cette raison, le Conseil Synodal estime judicieux de privilégier une certaine continuité et de confier, pour une sixième et probable dernière fois, le rôle d'organe de contrôle financier à la Fiduciaire Staehli SA en lui confiant le mandat de la révision des comptes 2015.

Proposition de décision

Le Synode nomme la Fiduciaire Staehli SA à Morrens comme organe de contrôle financier pour la révision des comptes 2015 de l'EERV.

Le Conseil synodal

Lausanne, le 10.9.2015